



**Arrêté préfectoral DCL/BRGEA n° 2025 - 520 en date du 09 DEC. 2025
portant modification de l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 - 180 du 23 août 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la
régularité des listes électorales de la commune d'Issy-les-Moulineaux.**

Le préfet des Hauts-de-Seine

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19 ;

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret en date du 31 octobre 2024 portant nomination de monsieur Alexandre Brugère en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 - 180 du 23 août 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales de la commune d'Issy-les-Moulineaux ;

Vu le courriel en date du 27 novembre 2025 par lequel monsieur le maire d'Issy-les-Moulineaux a communiqué les modifications survenues dans la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales d'Issy-les-Moulineaux ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales, et ce pour une durée de 3 ans ;

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier la composition de la commission précitée ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 - 180 en date du 23 août 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Issy-les-Moulineaux est modifié comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaires		Titulaires	
1	Nicole BERNADET	1	André TANTI	1	Sophie MEREAU
2	Dominique GIACOMETTI				
3	Maria GARRIGUES				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
4	Christine HELARY-OLIVIER	2	Jean-Baptiste BART	2	Laurent THIBAULT
5	Thibaut ROUSSEL				
6	Marie-Hélène LE BERRE				

Article 2 :

Les membres de la commission sont nommés jusqu'au renouvellement intégral du conseil municipal à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ainsi que Monsieur le maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif de l'État dans le département des Hauts-de-Seine.

Pour Le préfet, par délégation
le secrétaire général



Pascal GAUCI